

Intervention au CNESER suite à la nomination de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), réuni le 14 juin 2022, voit intervenir Dr Sylvie Retailleau, nouvellement nommée ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dr Clément Courvoisier, qui siège au CNESER au titre de l'ANDès, a prononcé le discours reproduit ci-après pour faire part à l'auditoire des points d'amélioration attendus par l'ANDès au bénéfice de la qualité et de la reconnaissance du doctorat.

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association Nationale des Docteurs - ANDès, reconnue d'utilité publique, j'ai l'honneur de vous féliciter pour votre récente nomination et de vous remercier pour votre présence au CNESER. En quelques mots, je vous propose, ainsi qu'aux membres du CNESER, un bref tour d'horizon des sujets d'intérêt concernant la qualité du doctorat et sa reconnaissance pour les docteurs.

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche, au sens de [l'article L. 612-7](#) du code de l'éducation et dans la [Charte européenne du chercheur](#). Pour que le doctorant mène ses activités de recherche doctorale dans de bonnes conditions, il doit être financé pour son travail de recherche, à un niveau de rémunération minimal, sous forme d'un contrat de travail. Aujourd'hui, les conditions contractuelles du doctorat sont diverses : contrat doctoral, contrats de droit privé, bourses, contrat de travail finançant une autre activité professionnelle, absence de ressources (et souvent travail alimentaire en parallèle, parfois fourni par l'université elle-même sous forme de vacations). La [loi du 24 décembre 2020](#) de programmation de la recherche (LPR) annonce une augmentation du nombre de contrats de doctorat. **L'ANDès appelle à réviser les objectifs à la hausse de manière à viser un taux de contractualisation de 100% tout en jugulant la baisse continue du nombre de doctorants primo-inscrits cette dernière décennie¹.**

Les doctorants et les docteurs en CDD et titulaires de la fonction publique sont des forces vives qui permettent à la France de se positionner dans le monde en matière de recherche. Les travaux de recherche doctorale sont indispensables à la production scientifique française : les moyens sont à renforcer au niveau des écoles doctorales, mais aussi des laboratoires. Rappelons que certains doctorants n'ont pas accès à un bureau, n'ont pas de lieu d'échanges avec leurs collègues et encadrants, n'ont pas de ressources financières pour participer à des congrès de recherche. Il est **indispensable que les conditions matérielles, financières et humaines soient**

¹ Tableau 39.02, [Le doctorat et les docteurs](#), état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°15 - mai 2022

réunies pour une production de haut niveau de recherche et la formation des talents qui irriguent l'ensemble de la société.

Une société innovante se doit de savoir accueillir convenablement les docteurs, qui ont fait le choix initial de débiter leur carrière dans la recherche académique. L'attractivité du doctorat en France est aussi liée à l'intérêt des employeurs des docteurs et de l'accès à diverses perspectives professionnelles après le doctorat. En particulier, la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives est inscrite dans la [LPR en son article 29](#) : « avant le 31 décembre 2025, les organisations liées par une convention de branche ou, à défaut, par des accords professionnels examine[ro]nt les conditions de la reconnaissance du diplôme national de doctorat à l'occasion des négociations obligatoires ». **L'ANDès appelle le ministère à veiller et à inciter à l'application de cette disposition.** La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives pourra s'appuyer sur l'inscription du doctorat au RNCP² en 2019, qui installe un langage commun notamment à propos des compétences des docteurs.

Enfin, l'ANDès appelle à un accueil exemplaire des docteurs dans les fonctions publiques hors recherche. Les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, sont confrontées à un nécessaire renouvellement de leurs agents et à un besoin croissant d'innovation pour la modernisation de l'action publique. Les docteurs y sont largement sous-représentés alors qu'ils constituent un vivier qui correspond aux besoins actuels de toutes les fonctions publiques. Les docteurs sont ainsi en capacité d'apporter à l'administration des compétences qu'elle recherche actuellement : des connaissances et savoir-faire de haut niveau, et spécifiques à chaque domaine de recherche, ainsi que des compétences transverses. Afin d'objectiver l'effort de l'Etat en matière d'attractivité des docteurs dans les fonctions publiques, **l'ANDès demande au gouvernement de remettre annuellement au Parlement le rapport prévu** par l'[article 79 de la loi du 22 juillet 2013](#) : « ce rapport recense[ra] les corps et cadres d'emplois de catégorie A relevant du statut général de la fonction publique dont les statuts particuliers ont été modifiés pour permettre aux titulaires d'un doctorat d'y accéder ».

Je vous remercie pour votre attention.

² [arrêté du 22 février 2019](#) définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.